

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 28  
Pouvoirs : 6  
Votants : 32

Abstentions : 0  
Exprimés : 32  
Pour : 32  
Contre : 0

N°2018-89

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le Jeudi 15 Novembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 novembre deux mille dix-huit.

**Présents :** Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Rechinac, Joël Villard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Magdaleina Fredon, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barrière, Richard Simonneau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerle, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

**Suppléants présents :** Liliane Baudet, Stéphane Malivert

**Pouvoirs :** Pascal Raffier délégation à Bruno Grancoing, Guy Ratinaud délégation à Richard Simonneau, Jean Maynard délégation à Christian Vignerle, Daniel Desbordes délégation à Sylvie Germond, Paula Gaboriau délégation à Maryse Thomas, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

**Secrétaire de séance :** Marie-Laurence Morange

**Objet**

Modification de la délibération n°2018-13 en date du 22 mars 2018, et portant mise en place de la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Monsieur le Président expose que par délibération n°2018-13 en date du 22 mars 2013, le Conseil Communautaire a décidé de recourir à la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement dans le cadre du déploiement du numérique (jalon 1).

Cette autorisation de programme se décomposait comme suit :

Numéro de l'autorisation de programme	Dénomination	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
AP n°2018/01	Déploiement du numérique (hors branchements)	520 963 €	173 654,00 €	173 654,00 €	173 655,00 €

Au regard des derniers éléments financiers de ce dossier, il convient que le Conseil Communautaire procède à l'annulation de cette autorisation de programme n°2018/01, et décide que la totalité des crédits restants à la charge de la Communauté de Communes Ouest Limousin soit portée au Budget Principal de l'exercice 2018.

Où l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** l'annulation de l'autorisation de programme n°2018/01 relative au déploiement du numérique (jalon 1),
- **DECIDE** que la totalité des crédits restant à la charge de la Communauté de Communes Ouest Limousin, soit portée au Budget Principal de l'exercice 2018, section investissement dépenses.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHECHOUART**

**LE 21 NOV. 2018**



Le Président,

Christophe GEROUARD

